

**Zeitschrift:** Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse  
**Herausgeber:** Le messenger suisse de Paris  
**Band:** 4 (1958)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Chronique romande

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHRONIQUE ROMANDE

## Affaires à suivre.

A deux reprises, nous avons évoqué ici les affaires Schelling-Jaquet (Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds) et Duruz (Estavayer-Fribourg). La première suit son cours, sur le plan de la procédure : c'est-à-dire que M. Jaquet a recouru contre la décision de la Chambre d'accusation de refuser d'entrer en matière, ladite Chambre estimant que M. Schelling était couvert par l'immunité parlementaire lorsqu'il prononça les « opinions » que M. Jaquet jugea offensantes pour son honneur. M. Schelling, de son côté, se tient coi, décevant ainsi une importante partie de l'opinion qui eût aimé le voir se justifier devant un tribunal.

A Fribourg, le Grand Conseil a élu un nouveau juge cantonal pour remplacer M. Léonce Duruz, préfet d'Estavayer, qui s'était suicidé la veille de son entrée légale en fonctions. M. Pierre Barras, candidat officiel du parti conservateur, qui avait été battu par Duruz lors de l'élection de ce dernier, n'était pas candidat cette fois-ci. D'autre part, le juge fédéral, Pierre Cavin, chargé d'une enquête sur les circonstances qui provoquèrent le suicide du préfet d'Estavayer, a commencé ses investigations sur les bords de la libre Sarine. Nous vous avons dit, il y a un mois, que sa tâche était exceptionnellement difficile. Nous n'avons pas changé d'avis.

## Un avion à réaction.

L'opinion romande, que les problèmes fédéraux ne passionnent guère d'ordinaire (même pas la fameuse et serpentueuse réforme des finances qui, pourtant, devrait intéresser chaque citoyen-contribuable), a suivi et suit encore avec beaucoup d'attention les débats concernant notre aviation militaire. En bref, la situation est la suivante : notre armée de l'air est dotée de « Vampire » et de « Venom » qui datent de dix ans et doivent être remplacés. En première étape, les Chambres fédérales ont voté l'acquisition d'une centaine de chasseurs anglais « Hunter », qui semblent devoir convenir assez bien aux missions que pourraient se voir confier nos pilotes militaires. Pour compléter et relever ces appareils,

il faut prévoir immédiatement un autre achat. C'est là que l'affaire se corse.

En effet, notre (minuscule) industrie aéronautique a produit un prototype d'avion à réaction, le P-16, dont les premiers spécimens ont connu diverses mésaventures, mais dont les qualités sont cependant indéniées. Le chef du Département militaire fédéral, appuyé — forcément — par ses collègues du gouvernement, ainsi que les leaders des partis de la majorité, ont fait campagne en faveur de cet appareil « made in Switzerland », très maniable, conçu pour notre terrain et pour nos terrains (d'atterrissage), et dont l'acquisition permettrait, paraît-il, à notre industrie aéronautique de surmonter ses difficultés.

D'autre part, plusieurs voix se sont élevées, tout d'abord dans la presse, puis dans les partis, puis aux Chambres, puis, enfin, dans les milieux de l'aviation, pour dénoncer, d'une part, l'absence d'une doctrine cohérente relative à notre aviation militaire, d'autre part, les faiblesses certaines du P-16 (la principale étant que cet appareil, qui peut paraître moderne aujourd'hui, ne pourra être livré en (petite) série que dès 1960 au plus tôt, et que ce sera en 1965 un « vieux coucou »), enfin l'allure, étrangement opportuniste, que revêt cette collusion entre l'armée et l'industrie privée. Plusieurs pilotes militaires ont donné leur opinion, personnellement ou sous la forme de résolutions émanant des sociétés qui les groupent, et ces opinions — qui soulignent que certain appareil américain a toutes les qualités du P-16 plus quelques autres, pourrait être livré plus vite tout en étant fabriqué sous licence en Suisse, et reviendrait probablement moins cher — sont loin d'être favorables à la production helvétique.

On attend donc, avec beaucoup d'intérêt les débats aux Chambres sur ce sujet à réactions si diverses, et le verdict de nos députés.

## Fièvre électorale.

Les Vaudois ont fait une forte poussée d'une fièvre qui n'avait rien d'asiatique. Ils sont allés aux urnes

pour désigner leurs sept conseillers d'Etat — sans résultat probant d'ailleurs au soir de ce premier tour de scrutin, qui se termine par un ballottage général.

Mais la consultation populaire présentait beaucoup plus d'intérêt qu'à l'ordinaire, parce que chaque parti marchait sous son seul drapeau. Auparavant, et depuis des temps « immémoriaux », radicaux et libéraux faisaient liste commune, à raison de cinq radicaux pour deux libéraux, puis de quatre à deux lorsqu'un siège fut concédé à l'opposition socialiste. Lors d'une élection complémentaire, il y a trois ans, les radicaux perdirent un siège au profit des socialistes, ce qui nous donna un gouvernement tripartite, trois « verts », deux « noirs » et deux « rouges ».

Cette fois-ci, les radicaux ont décliné — pour le premier tour du moins — de lâcher leurs « amis » libéraux et d'essayer de reconquérir la majorité absolue en présentant quatre candidats. Leurs espoirs se sont avérés vains : non seulement aucun de leurs hommes n'a été élu, mais ce sont les deux conseillers socialistes sortants, MM. Sollberger et Maret, qui ont recueilli le plus de voix. Notons au passage ce paradoxe : le magistrat le plus populaire du canton, s'il faut en croire les chiffres, est M. Sollberger — qui n'est autre que notre ministre des finances (c'est-à-dire le grand seigneur de l'impôt) !

Que se passera-t-il d'ici le second tour ? C'est la bouteille à encre. La droite veut ses deux sièges — ou point. La gauche mérite indiscutablement les deux siens. Si les radicaux (centre) maintiennent leurs quatre candidats, nous aurons probablement un gouvernement radical (4), socialiste (3). Si la tradition et la sagesse l'emportent, radicaux et libéraux se réconcilieront (« Embrassons-nous, Folleville ! »), les premiers renonçant à leur quatrième fauteuil, et nous retrouverons la même proportion que précédemment.

Les congrès sont désormais les maîtres de la situation. Nous vous dirons, dans un mois, comment les crises se sont passées.

Jean-Pierre NICOD.